# COMITE DU DIALOGUE SOCIAL EUROPEEN NAVIGATION INTERIEURE

# Réunion du groupe de travail 10 mai 2006 Compte rendu (adopté le 2 octobre 2006)

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

La réunion est présidée par M. Koning (Employeurs). L'ordre du jour est adopté. Il est convenu d'aborder le thème la durée du travail sous "Divers". Le compte rendu de la dernière réunion (3 mars 2006) est adopté.

## 2. Étude néerlandaise "Profils professionnels en Europe"

Mme Freling de ISEO Consult (NL) expose les objectifs et l'état d'avancement du projet.

L'ETF regrette que les partenaires sociaux au niveau européen n'aient pas été associés au développement du projet. Du côté des employeurs, il est confirmé que, si le projet a bien été lancé par la commission du Rhin, c'est une fondation néerlandaise qui en est le maître d'oeuvre. Les partenaires sociaux y ont été associés aux Pays-Bas.

Du point de vue du contenu, l'ETF suggère de prendre en considération d'autres catégories que les seuls matelots et conducteurs de bateau. Mme Freling reconnaît que l'étude, qui ne disposait que de moyens limités, ne prétend effectivement pas être exhaustive.

La rapporteuse explique pourquoi on a eu recours à l'EQF (European Qualifications Framework<sup>1</sup>). Il offre une échelle d'appréciation ouverte qui convient au secteur.

Les travailleurs, tout en soulignant que les connaissances nautiques sont importantes et doivent être défendues, attirent l'attention sur de nouvelles exigences, telles que les compétences informatiques, ou les aptitudes sociales, qui sont à présent indispensables pour l'exercice de la profession.

Mme Freling remercie les participants pour leurs suggestions constructives.

#### 3. Comparaison des qualifications professionnelles (exigences de formation)

Les partenaires sociaux conviennent de consacrer la moitié de la prochaine réunion à la question des profils professionnels afin de fixer des exigences uniformes. D'ici-là, tous devraient avoir pris connaissance des documents existants, à savoir une étude du conseil économique et social flamand (<a href="http://www.serv.be/">http://www.serv.be/</a>), les informations que la Commission a reçues des pays d'Europe orientale et l'étude néerlandaise présentée ce jour.

Il reste à déterminer ensemble ce que devrait être l'objectif final de l'exercice: l'harmonisation ou la reconnaissance mutuelle des formations. La représentante de la

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> http://ec.europa.eu/education/policies/educ/eqf/index en.html

Commission suggère de soumettre au besoin une proposition de projet ou de s'adresser au CEDEFOP (http://www.cedefop.europa.eu/).

### 4. Temps de travail

L'ETF exprime deux préoccupations. Premièrement, on ne sait pas clairement si la proposition soumise personnellement par M. Dütemeyer lors de la dernière réunion et partant d'un maximum de douze heures de travail par jour a depuis lors reçu l'appui de tous les employeurs. Dans ce cas, une troisième catégorie serait inutile. Deuxièmement, les travailleurs aimeraient connaître les réactions des employeurs au document révisé soumis par l'ETF au mois de septembre. L'ETF répète qu'il ne s'agit pas d'une position de négociation mais d'une énumération de points qu'il conviendrait de traiter dans le cadre d'une telle convention.

Les employeurs font remarquer que la convention des gens de mer reste assez modeste et demandent aux travailleurs pourquoi, dans la proposition de l'EFT, le travail de nuit et le service de garde sont définis de façon si différenciée. L'OEB considère aussi la convention des gens de mer comme une bonne base de discussion. Il devrait être clair que le temps d'opération d'un bateau n'est pas équivalent au temps de travail de l'employé et que les vrais indépendants ne sont soumis à aucune restriction de temps de travail. Dans ce contexte, la représentante de la Commission renvoie à une étude sur les travailleurs non salariés assimilés aux salariés (parasubordonnés)<sup>2</sup>.

L'ETF propose que les secrétariats élaborent un texte commun exposant les points sur lesquels les deux parties sont d'accord, à partir de la convention des gens de mer. Les employeurs suggèrent de rédiger un texte continu qui pourrait aussi exprimer des positions divergentes.

La représentante de la Commission propose une fois encore d'éclaircir au besoin des questions spécifiques de droit du travail avec les collègues compétents.

## 5. Prochaines réunions

Les prochaines réunions sont prévues pour le 2 octobre et le 10 novembre.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> http://ec.europa.eu/employment social/labour law/docs/parasubordination report fr.pdf

## List of participants 10.5.2006

Employers: Workers: EBU: ETF: DALAISE, Jean-François BEYER, Udo DÜTEMEYER, Gunter BLESER, René KONING, Michiel BRAMLEY, Nick NAABORGH, Jacques BRANNSTRÖM, Thomas HERTOGS, Beatrice KERKHOFS, Joris ESO: LALAK, Vladimir BECKSCHÄFER, Andrea LAMERS, Lucy VAN LANCKER, Christiaan LEHNINGER, Gunter VELDMAN, Jan WEICKER, Raymond Others: FRELING, Claire (ISEO Consult) **European Commission:** DURST, Ellen (DG EMPL/F.1)